



COMPTE-RENDU DE VISITE

CP CHATEAU-THIERRY

Une délégation **FO Justice**, composée de :

M. Emmanuel BAUDIN, Secrétaire général FO Justice
M. Jérôme NOBECOURT, Secrétaire général adjoint FO Justice
M. Jérémie JEANNIOT, Secrétaire interrégional FO Justice
M. Maxime ALBERTIER, Secrétaire interrégional FO Justice

A été reçue par le chef d'établissement adjoint et **a pu échanger longuement avec les personnels.**

Les points suivants ont été abordés avec la direction :

1. Agression grave du 3 septembre 2025

Une CPIP blessée au visage, un faisant-fonction brigadier-chef expertise touché à plusieurs reprises à la tête et au visage avec une arme artisanale, un surveillant brigadier toujours en arrêt de travail depuis cette date.

Les gradés n'étaient toujours pas équipés de PIE lors de cette agression : c'est inacceptable. **FO Justice** exige la dotation immédiate en PIE pour notre établissement.

Les quatre agents victimes doivent être reconnus et récompensés pour leur courage. Trois mois après les faits, rien n'a été fait.

Surtout, l'administration refuse encore de reconnaître l'accident de service pour l'un d'entre eux, qui va passer à demi-traitement. **FO Justice** demande la reconnaissance immédiate de l'accident de service et le maintien en traitement plein pour cet agent.

2. Hygiène et état des locaux personnels

Cuisine et chambres du personnel en très mauvais état. Un projet au titre des AMCT pourrait être porté regionalement.

Matelas usagés jusqu'à la corde ! **FO Justice** exige leur remplacement complet.

Chambres du personnel féminin situées dans les vestiaires femmes ! **FO Justice** demande la séparation physique vestiaires / chambres.

Absence de porte-essuie-mains dans les toilettes des divisions A, B, C et CD. Nous demandons leur mise en place dans les plus brefs délais dans chaque bâtiment.

3. Organisation du service

Dans les services de détention, la répartition des week-ends et jours de repos des gradés de roulement est inéquitable et ne respecte ni la charte des temps ni l'équilibre annuel prévu par la circulaire du 20 mars 2012. Le recours systématique aux faisant fonctions de brigadier-chef a ces limites. Cela fragilise durablement le service. Ces pratiques perçues comme des arrangements entre amis, génèrent une profonde colère et détruisent la confiance.



Nous exigeons le respect strict des règles : un gradé qui prend le service encadrement doit en assumer pleinement le roulement, faute de quoi il peut retourner immédiatement en surveillance. **L'équité n'est pas négociable.**

3. Absence de local syndical

Conformément aux dispositions légales (articles L. 2142-8 et suivants du Code du travail et accord national pénitentiaire), tout établissement doit disposer d'un local syndical.

Le bâtiment de la Madeleine est vide depuis plusieurs années : des locaux syndicaux décents et un réfectoire pour les personnels peuvent y être aménagés. **FO Justice** demande qu'une étude soit menée pour que cette attribution puisse se faire le plus rapidement possible.



4. Ateliers de travail

Les ateliers sont à l'arrêt faute de prestataire. Nos partenaires de longues dates ont tous jetés l'éponge. L'administration doit lancer sans délai un nouvel appel d'offres pour permettre leur redémarrage effectif.

5. Activités sportives

Établissement à vocation psychiatrique : les détenus ne bénéficient d'aucune activité sportive encadrée hormis la musculation en salle.

FO Justice demande que soit envisagé le recrutement ou la mise à disposition d'un moniteur de sport ou à défaut, d'un intervenant extérieur via la DAP ou la DI.

6. Formation ELSP

Trois de nos agents ont été recalés à la formation ELSP en raison de blessures survenues durant le stage... Ce n'est pas acceptable.

Cette formation n'est pas une formation « ERIS » : il n'est pas normal que les stagiaires reviennent systématiquement blessés.

FO Justice demande aux formateurs d'adapter leurs méthodes et de préserver l'intégrité physique des personnels. On peut certainement faire mieux sans pour autant renier sur leurs exigences.

Rappel : les ELSP doivent être opérationnels au 1^{er} mai 2026. Si tous les agents reviennent blessés ou sont écartés, qui assurera les missions ?

7. MUTUELLE INTERIALE

Les personnels dénoncent le caractère imposé et obligatoire du passage à la mutuelle INTERIALE, s'inquiètent fortement de l'augmentation du coût, notamment pour les ayants droit, et refusent que leur pouvoir d'achat déjà fragilisé soit davantage amputé.

FO Justice est la seule OS à s'être opposée à ce marché ! La seule à avoir déposé plainte sur l'attribution de ce marché à l'INTERIALE. Nous exigeons et revendiquons une couverture digne et intégralement pris en charge pour l'ensemble des personnels !

FO Justice remercie vivement les secrétaires généraux et le secrétaire interrégional d'avoir pris le temps de venir à la rencontre des personnels et de porter ces légitimes revendications auprès de la direction.



Le bureau local FO Justice reste pleinement mobilisé et attend des réponses concrètes et rapides sur l'ensemble de ces points.

Bureau local **FO Justice**,
Le 18 novembre 2025

